

FRANÇOIS CRÉPEAU : UN HÉRITAGE INTELLECTUEL ET HUMAIN AU CŒUR DES ENJEUX CONTEMPORAINS DE LA MIGRATION

*François Crépeau: An Intellectual and Human Legacy
at the Core of Contemporary Migration Issues*

Kristine Plouffe-Malette

Professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke;
Directrice de la *Revue québécoise de droit international*, Membre du GERIQ
(Groupe d'études et de recherche sur l'international et le Québec).

C'est avec une grande émotion, une reconnaissance sincère et une profonde estime que j'introduis cet hommage à François Crépeau. Lui rendre hommage, c'est d'abord saluer un professeur hors du commun, un juriste d'une rare exigence, un intellectuel profondément engagé, mais aussi un mentor dont la générosité a marqué durablement celles et ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui, d'apprendre auprès de lui ou simplement d'échanger avec lui. Et j'en ai été et j'en suis toujours ! François fut le premier professeur de carrière à m'accueillir et à m'offrir une opportunité professionnelle, alors que je n'étais qu'une étudiante en deuxième année du baccalauréat à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Non seulement son parcours, son œuvre et son influence ont largement dépassé les frontières, car ils ont contribué à façonner, au Québec, au Canada et à l'échelle internationale, la réflexion contemporaine sur les migrations, l'asile, et les droits fondamentaux, mais il aura profondément et durablement façonné mon propre parcours professionnel. Mille fois merci cher François !

Cet hommage trouve son origine dans deux moments de l'automne 2025. Le premier fut l'événement tenu à l'Université McGill, le 8 octobre 2025, sous le thème *Human Mobility between Sovereign Controls and Rights Guarantees*, organisé pour souligner la carrière de François Crépeau. Cette rencontre a réuni François Crépeau, Louis-Philippe Jannard, Hélène Pellerin et James Hathaway¹. La richesse de cette discussion a nourri, de manière directe, la réflexion qui se prolonge dans les textes réunis ici. Le second moment fut la Conférence Maximilien-Bibaud de la Société québécoise de droit international (SQDI), tenue à l'Université de Montréal le 11 novembre 2025. À cette occasion, la Société québécoise de droit international a consacré officiellement François Crépeau comme membre d'honneur. L'éloge a alors été prononcé par la professeure Geneviève Dufour, accompagnée du professeur Daniel Turp. Le présent texte s'inscrit dans le prolongement de ces deux événements, qui ont permis de mesurer à la fois la portée de l'œuvre de François Crépeau, la force de son engagement et l'ampleur de l'empreinte qu'il laisse dans notre milieu.

Le texte de la professeure Geneviève Dufour² met admirablement en lumière une dimension essentielle de l'héritage de François Crépeau. Il évoque certes l'ampleur de son parcours professionnel, mais il insiste surtout

-
1. Si le professeur Hathaway a généreusement accepté de participer à cette rencontre, il a préféré ne pas prolonger sa contribution dans le cadre écrit de ce dossier. Sa présence et ses échanges ont néanmoins compté pleinement parmi les moments marquants à l'origine du présent hommage.
 2. Professeure, Section de droit civil, Université d'Ottawa.

sur ce qu'il a construit pour la communauté des juristes internationalistes du Québec. Son hommage fait ressortir le rôle décisif qu'il a joué dans la relance de la *Revue québécoise de droit international* à un moment où sa survie même paraissait compromise, ainsi que son apport déterminant à la SQDI. Il en ressort le portrait d'un professeur qui n'a pas seulement produit une œuvre, mais a aussi bâti des espaces de réflexion, soutenu la relève, transmis une méthode de travail et porté, avec constance, une certaine idée du droit international comme projet intellectuel rigoureux, ouvert et vivant.

Le texte de François Crépeau constitue, pour sa part, le centre de gravité intellectuel de ce dossier. Il y propose une réflexion lucide sur les impasses contemporaines de la gouvernance migratoire et sur les effets délétères des politiques qui entravent les migrations précaires tout en continuant d'en tirer profit. Il met en évidence trois obstacles majeurs : la lecture sécuritaire de la souveraineté, l'absence de voix politique des migrants dans les systèmes démocratiques et le caractère structurel des marchés du travail fondés sur leur vulnérabilité. À partir de ce constat, il plaide pour un changement de cap fondé sur l'élargissement des voies de mobilité régulière, l'accès effectif aux services, la régularisation effective, la protection du travail décent et une véritable capacité d'agir des personnes migrantes. Son texte rappelle avec force que les droits des migrants comptent parmi les lieux où se révèlent, de la manière parfois la plus crue, les contradictions de nos États de droit.

La contribution de la professeure Hélène Pellerin³ resitue ces enjeux migratoires dans un cadre historique et géopolitique plus large. Elle montre que le contexte actuel est traversé par une tension profonde où, d'une part, la montée de forces nationalistes et populistes fragilise la protection des droits des migrants alors que, d'autre part, les recompositions de l'économie mondiale poussent plusieurs États à mettre en place des politiques plus attractives pour certaines catégories de migrants, notamment hautement qualifiés. Cette ouverture demeure toutefois sélective et n'élimine pas le risque d'exclusion, de discrimination ou de hiérarchisation entre les mobilités jugées souhaitables et celles qui le seraient moins. La professeure Pellerin souligne de plus l'importance des syndicats et de la société civile dans la défense concrète des droits, notamment en matière de travail, de logement, de santé, d'éducation et de dignité pour tous. Son texte rappelle enfin que la protection des personnes migrantes ne se joue pas uniquement dans les textes normatifs, mais aussi dans les structures sociales capables de traduire les droits en garanties réelles.

3. Professeure, Faculté des sciences sociales, Études politiques.

Louis-Philippe Jannard⁴ propose enfin une réflexion ancrée à la fois dans le droit, les politiques publiques et l'expérience du terrain. Il insiste sur la manière dont les migrations sont nommées et décrites, un discours qui n'est jamais neutre, comme François nous l'a rappelé à maintes reprises ! Les mots contribuent à façonner les politiques, à produire des catégories de légitimité et, parfois, à justifier la restriction ou le retrait de garanties pourtant souvent présentées comme universelles. Sa contribution montre avec précision comment certaines personnes migrantes sont construites comme plus méritantes que d'autres et comment cette hiérarchisation a des effets concrets sur l'accès aux recours, sur la qualité de la représentation juridique et sur la possibilité même de faire valoir leurs droits. En attirant aussi l'attention sur l'accès à la justice, le rôle du milieu communautaire, la nécessité de services juridiques de qualité et l'importance de politiques de régularisation, son texte replace au premier plan les conditions très concrètes dans lesquelles les droits sont, ou ne sont pas, rendus effectifs.

Pris ensemble, ces textes composent plus qu'un hommage. Ils donnent à voir les multiples dimensions de l'apport de François Crépeau : le professeur, le chercheur, le bâtisseur, le mentor, mais aussi le juriste qui a contribué à exiger des migrations qu'elles soient l'un des lieux majeurs où se joue aujourd'hui la crédibilité de notre attachement à l'universalité des droits humains. Ils rappellent que les migrations ne sont ni une question secondaire ni un enjeu conjoncturel. Elles constituent un observatoire privilégié des tensions tout particulièrement entre souveraineté, protection, démocratie et exclusion.

En introduisant cet hommage, je souhaite donc non seulement saluer l'ampleur du parcours de François Crépeau, mais aussi l'importance des questions qu'il nous lègue et que nous nous posons encore à ce jour. Dans un contexte où la migration demeure trop souvent pensée comme un problème de gestion, prolonger son œuvre consiste en une exigence intellectuelle pour qui veut comprendre. C'est en ce sens que les contributions réunies ici prennent leur importance. En effet, elles ne se contentent pas de célébrer une carrière remarquable. En définitive, elles prolongent une conversation essentielle sur les principes, les institutions et les choix politiques et juridiques qui définiront notre manière d'accueillir, de protéger et de reconnaître celles et ceux qui franchissent les frontières.

4 LL.D., coordonnateur du Volet protection de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, membre du Conseil d'administration de la Ligue des droits et libertés et ancien étudiant de François Crépeau (2006-2009).